

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

— Optimiser la réalisation et la mise à jour du DUERP



Objectif

Mettre en œuvre les étapes fondamentales et institutionnelles de la démarche de prévention des risques professionnel et mettre à jour efficacement le Document Unique et proposer des mesures performantes.

FORMATION



Qualifiante

— 7 heures

soit 1 jour de formation

Modalité pédagogique — PRÉSENTIEL ou CLASSE VIRTUELLE

— EN RÉSUMÉ

La formation "Document Unique/DUERP" se destine à tous les acteurs de la prévention souhaitant participer activement à la démarche d'évaluation des risques professionnels et plus spécifiquement à l'élaboration d'un Document Unique performant et utilisable dans la pratique.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de maîtriser le cadre réglementaire et les étapes d'une démarche de prévention dynamique, ainsi que les outils et méthodes d'évaluation des risques à appliquer pour construire, compléter et actualiser le DUERP.

— COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser le cadre juridique et institutionnel de la Santé et de la Sécurité au Travail.
- Participer à l'évaluation des risques professionnels et les transcrire dans le Document Unique.
- Transcrire l'évaluation des risques dans le Document Unique.

— PÉDAGOGIE

Recueil des attentes pré-formation. Pédagogie théorique et applicative, expérimentations pratiques et applications concrètes.

50 % pratique 50 % théorique.

Référence —

DU01

PRÉREQUIS

Aucun.

PUBLIC

Toute personne interne, acteur identifié ou non, souhaitant participer activement à la démarche d'évaluation des risques professionnels.

ORGANISATION

De 4 à 10 stagiaires.

INTERVENANTS

Formateurs spécialisés en prévention des risques et coachs en santé performance et Qualité de Vie au Travail.

ÉVALUATION

Évaluation formative pour validation des compétences acquises. Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation. Évaluation à chaud et à froid.

Le programme

1 Maîtriser le cadre juridique et institutionnel de la Santé et de la Sécurité au Travail

- Identifier le cadre juridique applicable de la Santé et Sécurité au Travail.
- Cerner les enjeux multiples de la prévention des risques.
- Reconnaître les rôles et missions des différents acteurs en prévention dans l'établissement.
- Comprendre les différentes responsabilités applicables en Santé et Sécurité au Travail.
- Identifier le cadre juridique et le fonctionnement du droit d'alerte et du droit de retrait.

2 Participer à l'évaluation des risques professionnels et les transcrire dans le Document Unique

- Cerner les étapes clés de la démarche de prévention des risques.
- Travailler en partenariat avec les instances préventives institutionnelles.
- Utiliser les outils de repérage des risques.
- Utiliser la méthode de hiérarchisation des risques.
- Identifier les situations de danger grave et imminent.
- Gérer les documents et registres règlementaires.

3 Transcrire l'évaluation des risques dans le Document Unique

- Les différentes mentions obligatoires du document unique.
- Sectoriser les risques en répartissant l'entreprise en unités de travail.
- Transposer les dangers, risques et leur hiérarchisation dans le document unique.
- Proposer et transcrire des mesures préventives efficaces et adaptées.